

COMMENTAIRE

Depuis 1734, le chapitre de Tréguier se trouvait fort préoccupé par l'état de ses orgues. Il s'était dès ce moment adressé au facteur parisien Lesclap qui lui avait alors présenté un devis de 12 000 livres pour la réalisation d'un instrument neuf. Les tensions internationales du temps, les effets d'une coûteuse affaire des cloches, autant que le montant du devis avaient contraint les chanoines à renoncer à ce projet, et à confier au facteur Jacques Guytot, en juin 1735, quelques réparations pour un montant de 550 livres. Mais l'instrument ne s'améliorant guère, neuf ans plus tard ils sollicitent à nouveau le même facteur. Henry Lesclap occupait alors pleinement la scène musicale parisienne : outre ses activités de facteur, il était également connu comme éditeur, graveur et vendeur de partitions d'orgue. A ce titre, il était familier des principaux organistes et compositeurs du temps. Plus qu'un déficit de l'offre régionale, cette fidélité des chanoines tréguerois au même facteur marque incontestablement chez eux, en matière d'esthétique musicale, un tropisme parisien prononcé.

Le nouveau devis de Lesclap, réduit d'un tiers par rapport à celui établi neuf ans plus tôt, est examiné par le chapitre tréguerois dans son assemblée du 23 décembre 1744. Le montant s'élevait à la somme encore conséquente de 9 000 livres : elle incluait les frais de transport par la Seine puis par voie maritime jusqu'à Tréguier. Le corps de l'instrument devait donc être réalisé en totalité dans les ateliers du facteur avant d'être monté sur place dans le buffet ancien que l'on réajustera au besoin.

La lettre du chanoine Legendre montre cependant qu'aucune décision de commande ferme n'avait encore été prise. Quatre difficultés devaient encore être levées : le bouclage financier n'était pas encore totalement assuré ; il y avait une certaine réticence à verser un acompte de 3 000 L., soit le tiers du devis. Au-delà de la confiance à accorder à un facteur dont la réputation était alors tout à fait assurée, et des justifications de politesse, Il faut sans doute y voir une conséquence de cette « industrialisation » de la facture. Encore peu ou pas expérimentée localement pour un instrument de cette envergure, la livraison d'un orgue prêt à monter faisait l'objet d'une certaine méfiance de la part des donneurs d'ordre qui ne pouvaient plus par exemple surveiller de près la réutilisation des éléments anciens.

L'expertise que les chanoines sollicitent de la part de Clairambaut, musicale pour une part, économique pour une autre, semble davantage relever ici d'une caution morale. Notons, en passant, le souci des chanoines d'entretenir des liens avec l'art musical parisien, non sans une certaine condescendance. La réponse du maître est attendue : d'elle dépend la décision finale du chapitre.

A ce stade, on ne peut que s'étonner du choix final des chanoines de Tréguier. Ils ne donneront pas de suite à leur projet pourtant bien avancé de faire construire un orgue neuf. Ils se contenteront de faire réparer l'ancien pour une somme de 550 Livres. On imagine mal que ce fut la conséquence des avis

formulés par Clairambault aussi instamment sollicités. On peut difficilement imaginer qu'elle ait pu être défavorable au choix du facteur dont la qualité était reconnue depuis longtemps. François-Henri Lesclop était aussi, comme imprimeur, graveur et marchand de musique, un acteur majeur de la vie musicale et organistique parisienne et française. Il avait d'ailleurs publié les œuvres de Clairambault comme de Gilles Jullien.

Cette lettre n'a rien d'un brouillon et son destinataire est formellement désigné. Cependant, on la retrouve cependant dans le fonds de Tréguier, sans que l'on puisse expliquer par quel biais elle ait pu y être rapatriée. On peut donc légitimement se demander si cette lettre est seulement partie. Chargé de sa rédaction, le sieur Le Gendre n'était d'ailleurs pas un ardent défenseur d'un orgue totalement neuf, et le *post scriptum* de sa lettre est lourd de restrictions... Nous n'avons pas conservé le document qui devait accompagner son courrier : il aurait pu nous éclairer. Mais on connaît avec précision les délibérations du chapitre dont le chanoine Le Gendre était chargé de faire connaître au facteur et à l'expert organiste parisiens :

« Très humbles remonstrances faites à Monseigneur et à Mrs du chapitre au sujet de l'orgue par Mr Legendre.

On convient que notre orgue est vieille et qu'il y a beaucoup de tuyaux qui sont usés, on croit cependant pouvoir assurer que si on avoit un honnête homme de facteur il la rétablirait d'une façon à durer encor bien du temps si on luy donnoit une somme de 2000 L quant même on supposeroit qu'il seroit nécessaire de faire de nouveaux sommiers ce qui n'est pas certain à l'égard du grand corps, pourveu cependant que ce

rétablissement se feroit incessamment, car comme on ne joue plus de l'orgue, elle ira tous les jours en dépérissant. On convient encore qu'une orgue neuve vaut beaucoup qu'une vieille quoique bien rétablie mais pour l'entreprise d'une orgue neuve faut de grands fonds sur lesquels on ne peut pas compter, et quant même on les auroit, il conviendrait que cette orgue neuve se feroit sur les lieux affin qu'on profitast des vieux materiaux, qu'on evitast les frais et danger du transport, la douane, etc., si on fait un buffet neuf, comme il sera élevé, il otera le jour qui vient de la fenestre occidentale et peut estre que les poutres qui soutiennent l'orgue ne sont point assez fortes pour soutenir ce nouveau buffet et la charpente neuve qu'on sera obligé de faire pour les soufflets, car on estime que le poids que ces poutres auront à soutenir sera le double du poids d'à présent. Cela

posé on entre dans le détail en s'arrêtant au premier marché qui est de 9 000 L à quoy faut ajouter la pension du facteur et d'un compagnon que Mgr donne et qui est estimé 500 L. Faut encore ajouter beaucoup de faux frais : scavoir la charpente neuve mentionnée cy dessus et la réparation des buffets. On observera d'abord qu'il paroist par le devis du sieur Lesclop que c'est un grand ouvrier, mais il a manqué de rapporter l'épaisseur ou diamètre des tuyaux. L'exemple des fondeurs nous doit rendre attentifs sur cet article (1). Dans son marché presque tous ses jeux sont d'étoffe ou de bois [Note en marge : il y a 55 de bois], il n'y en a guères d'étain pur. Cela ne doit point donner la même harmonie que l'ancienne orgue qui est presque entièrement d'étain. Au surplus j'ay l'état de notre orgue qu'il faudra envoyer à Paris avec le devis affin que Mr

Clairambaud confronte l'un avec l'autre. Ainsi on ne dira rien d'avantage là-dessus. On ne dira rien non plus des précautions à prendre pour le cautionnement. Il ne s'agit donc que de trouver les fonds. Il y a d'abord 3000 L qui seront fournis par Mgr et par le chapitre sous le mois de mars prochain. Ce don sera sans doute reçu avec beaucoup de reconnaissance. Il y a ensuite 3000 L provenant d'un remboursement qui se fera par le clergé; mais si nous l'employons pour l'orgue nous serons sans ressources en cas que nous perdions notre procès contre Mrs de Sarsfield, de Sullé, de Kermouden et Bory; au lieu que réservant cette somme pour ce sujet, il ne faudra ni emprunter ni deffalquer. Faudrait donc attendre l'événement de ce procès qui peut être jugé avant Pâques, en sollicitant le rapporteur de finir cette affaire qui traîne depuis 1727. A l'égard des 3000 L

restants et des faux frais mentionnés cy dessus, il faut qu'on les prenne sur la fabrique, ce qu'on ne peut faire puisqu'elle ne peut fournir tout au plus que les dépenses nécessaires et les charges les plus communes. Il y a longtemps que notre argenterie est dans un mauvais état, le canal du cloître doit être relevé sans quoy nous serons exposés à des dédommagements très grands de la part des marchands dont les boutiques sont au dessous du canal. Faudrait pour la charpente de la cathédrale et de St Yves un chevron entre deux ; tout cela ne s'est point fait et ne se peut faire faute de fonds. Comment donc la fabrique fourniroit-elle un fonds de 3 000 L. et plus ? Si pour fournir cette somme on emprunte à constitut, on ruine la fabrique en la chargeant d'une rente qui ne pourra jamais être remboursée, et si on ne trouvoit point à emprunter, où en seroit-on, et à quels frais

ne seroit-on pas exposé ? Tout cela posé puisqu'on a de la peine à s'arranger pour le premier marché, comment s'arrangeroit-on pour le second qui est de 12 000 L ?

En supposant toutes ces difficultés aplanies, il y en a encore d'autres : le facteur n'a pas marqué dans son devis que nous ne couvririons (sic) les risques que depuis Rouen ; il n'a pas non plus marqué que notre orgue vieille nous demeurerait en entier. Ce sont deux choses qu'il faut marquer. Faut aussi marquer que nous ne payerons le dernier terme qu'après que le renable de l'orgue sera rendu à Tréquier puisque les risques de la mer sont sur notre compte. Faudroit aussi conditionner que le bâtiment seroit fretté pour Tréquier en directe. On observera encore que si nous avions la guerre avec l'Angleterre, l'orgue seroit bien risqué, et qu'en supposant

un assureur, l'assurance couteroit beaucoup. Enfin il semble que le plus expédient pour nous quant à présent seroit de raccomoder notre orgue : on referoit les tuyaux qui sont endommagés ; on pourroit même retrancher quelques jeux afin que ceux qui resteroient auroient une certaine liberté. Les tuyaux de ces jeux retranchés donneroient de la matière pour refondre les mauvais tuyaux, et par ce retranchement les 4 soufflets suffiroient sans qu'il fust besoin de faire une nouvelle charpente pour recevoir la soufflerie ; et en supposant la résolution de faire une orgue neuve, il seroit plus doux pour nous que le sieur Lesclap travaillast icy. Tous nos matériaux serviroient ; et à l'égard de ceux dont [on] auroit besoin, on les feroit venir de St-Malo où on trouve étain, bois de Hollande, etc. ; alors point de douane à payer. Le port ne coutera pas beaucoup et les risques de St Malo icy

ne sont rien. Dans ce cas faudroit un nouveau marché sur ce plan en supposant que nous fournissions les matériaux, au lieu que si le facteur les fournit et que notre orgue nous reste nos tuyaux ne serviront que pour être vendus au poids. Les registres, abrégés, soupapes, bascule, planches des soufflets, clavier, sommier, porte-vent, etc., tout cela entre nos mains ne sera bon que pour le feu. On ajoutera encore qu'en supposant l'exécution du devis proposé faudroit que nous aurions l'option de donner notre orgue pour 1000L en diminution de la somme de 9000L.

[Note qui semble de la même main :] Il semble que pour tout cela il est bon de consulter le père Georges (3) et de le faire venir ~~mais avant~~ ce seroit une dépense de 15 L.

[Note postérieur de la main de Legendre :]

Il paroist que le facteur n'est point en état de répondre de 3000 L ; il ne paroist pas bien riche puisqu'il vient de Landerneau icy à pied et qu'il vat d'icy aussi à pied à Guingamp. Il paroist aussi que nous ne devrions payer les 3000 L du second payement que quand nous aurions une assurance que notre orgue neuve seroit bien construite suivant le devis.

Augmentation de dépense sera de faire tenir l'argent à Paris coutera pour l'envoyer à Morlaix et y prendre lettre de change.

Nota point de ressources à Tréquier dans les aumones des fidèles qui ne donnent pas volontiers à un chapitre.

[Note marginale transversale : *Antequam incipias consulto, postquam consulveris (sic, consulteris ?) mature facto opus est (3)*. Avant que la décision sera prise je dis mon avis selon mes lumières sur ce qui intéresse le bien de la fabrique quand elle sera prise ce sera pour moy une loy sacrée] » (ADCA, 2 G 456).

En définitive, les chanoines se contenteront de réparer l'ancien instrument. L'orgue projeté restera donc virtuel. Mais en en connait la composition envisagée,

conservée dans les archives de l'évêché de Tréguier. Norbert Dufourcq l'a ainsi présentée :

« En 1734, il lui a été demandé [à Lesclop] de fournir le devis d'un orgue neuf pour la cathédrale de Tréguier : projet auquel renoncèrent les chanoines de cette cathédrale, devant l'imminence des guerres. Neuf ans plus tard, ils reviennent à la charge et obtiennent de Lesclop un marché nouveau (23 décembre 1744) [...]. Composition classique d'un orgue à quatre claviers manuels (50 notes) et pédalier (25 tuyaux), à peu près semblable à celle qu'il propose onze mois plus tard aux marguilliers de Saint Louis en l'Ile, et dont le lecteur trouvera ci-dessous la composition :

GRAND-ORGUE (50 touches) :

Montre 16 Bourdon 16 Trompette 8

Montre 8 Bourdon 8 Clairon 4

Prestant 4 Nasard 5 $\frac{1}{3}$

Doublette 2 Dessus de Cornet

Fourniture 5 r. (27 touches)

Cymbale 5 r. Grosse Tierce 3 $\frac{1}{5}$

Nasard 2 $\frac{2}{3}$

Quarte de Nasard 2

Tierce 1 $\frac{3}{5}$

POSITIF (50 touches)

Montre 8 Bourdon 8 Trompette

Prestant 4 Nasard 2 $\frac{2}{3}$ Cromorne

Doublette 2 Tierce Voix humaine

Fourniture 3 r. Larigot

Cymbale 3 r.

RECIT (27 touches)

Cornet Trompette

ECHO (27 touches)

Cornet

PEDALE (30 touches + 3 touches en ravalement)

Flûte 8

Trompette 8 en ravalement

Flûte 4

Clairon 4

Le facteur demande deux ans pour terminer cet instrument, moyennant 7000

livres, l'ancien orgue et son buffet étant cédés à Lesclop (à l'exception du buffet de Positif et de quelques tuyaux de montre de ce clavier). Dès le 24 avril 1745, Lesclop avait démonté et enlevé le grand buffet ancien.

Si nous comparons cette composition à celle de Tréguier – pour nous faire une idée des constantes auxquelles obéit Lesclop dans le domaine de la facture, nous remarquons que le facteur propose à Paris la même composition qu'à Tréguier à un jeu près : celui du gros Nasard, qui ne tiendrait pas dans le buffet plus réduit de la cathédrale bretonne. Mais à Paris, il prévoit des cymbales plus corsées, à 5 et 3 rangs. Il place la voix humaine au Positif, et non au Grand-Orgue ; il opte enfin pour un Pédalier de 33 notes (avec ravalement) allant du la grave au fa (au-dessous de la clé de sol), alors qu'à Tréguier, le Pédalier, de 32 notes à ravalement, beaucoup plus grave, allait du fa grave à l'ut. A ces quelques détails près les deux instruments demeureraient identiques.» (N. Dufourcq)

Hervé LE GOFF

- (1) Allusion au marché passé par les chanoines, en juin 1735, avec deux fondeurs de cloches originaires de Brevan, en Lorraine, pour la refonte des deux grosses cloches de la cathédrale, appelées Saint-Tugdual (en ut plein) et Saint-Yves (en mi bémol). Etabli à 2100 livres, il leur coûtera en réalité plus du double.
- (2) Religieux du couvent des Augustins de Lannion qui se mêlait de facture.
- (3) Ce passage presque effacé est difficilement déchiffrable. Mais le sens général en est donné dans la phrase qui suit.